# **ONZIEME SESSION DE LA 50<sup>e</sup> LÉGISLATURE**

Session du Grand Conseil des 26 et 27 juin 2018

### Séance du mardi 26 juin 2018, à 13h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M. François Konrad, président

## PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
PVS	Groupe PopVertsSol	groupe formé par les membres du parti ouvrier et populaire (POP), du parti Les Verts (V) et du parti SolidaritéS (S) $^{1)}$
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-PDC	Groupe Vert'Libéral-PDC	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti démocrate-chrétien (PDC) <sup>2)</sup>

#### **PRÉSENCE**

# Présents : 103 députées et députés, 11 députées suppléantes et députés suppléants

Députées et députés excusés	Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement
M. Marc Arlettaz	_
M. Didier Calame	M. Thierry Brechbühler
M. Diego Fischer	M. Joël Desaules
M <sup>me</sup> Josette Frésard	M. Xavier Hüther
M. Loïc Frey	M <sup>me</sup> Christiane Barbey
M <sup>me</sup> Nathalie Matthey	M. Matthieu Lavoyer
M. Mauro Moruzzi	M. Maxime Auchlin
M <sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette	M <sup>me</sup> Jennifer Hirter
M <sup>me</sup> Laurence Vaucher	M. Pierre Wexteen
M. Philippe Weissbrodt	M <sup>me</sup> Sera Pantillon
M. Daniel Ziegler	M. Nathan Erard
M. Patrice Zürcher	M. Lionel Rieder

Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée. Exemples: groupe PVS : membre du POP = PVS, membre des Verts = PVS et membre de SolidaritéS = PVS.

\_

<sup>2)</sup> Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée. Exemples: groupe VL-PDC: membre VL= <u>VL</u>-PDC, membre PDC = VL-<u>PDC</u>.

DDTE 18.333 25 juin 2018, 22h32 Question Mary-Claude Fallet Transports publics, ligne 421

Le projet d'horaire 2019 de la ligne 421 qui relie Neuchâtel à Cernier par Savagnier est amputé de plusieurs courses suite à la fin de la scolarisation des élèves de Val-de-Ruz au collège du Mail. Plusieurs courses qui étaient aussi utilisées par de nombreux autres usagers seront supprimées.

Le Conseil d'État peut-il nous dire :

- Si d'autres lignes de transports publics font l'objet d'économies pour l'horaire 2019 et, si oui, dans quelle proportion?
- Sur quels critères l'État se base-t-il pour définir l'offre en transports publics régionaux ?

Signataire: Mary-Claude Fallet.

#### **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

ommentaires
Débat libre
la majorité simple

Nous relevons aussi, pour démontrer s'il le fallait encore, que nous n'avons pas de volonté cachée en la matière, le nombre de places d'hébergement, nous parlions de l'évolution du dispositif d'hébergement, devrait être porté à 6 places au lieu de 4. C'est bien la preuve que nous ne sommes pas dans une phase de désengagement.

Pour compléter, par rapport à votre toute dernière question, il est effectivement prévu de maintenir à l'avenir une communication accessible dans plusieurs langues, en l'occurrence dans les trois langues nationales et dans sept langues étrangères.

#### Autorités législatives (AULE)

Pas d'observation.

### **Autorités exécutives (AUEX)**

Pas d'observation.

#### Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas d'observation.

### Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pas d'observation.

#### Département des finances et de la santé (DFS)

M. Maxime Auchlin (VL-PDC): – Sous service financier, rubrique 31, et pour plusieurs lignes, il y a des écarts statistiques qui sont tous indiqués nuls aux exercices 2017 mais aussi 2016, alors qu'au budget 2017, ils sont à chaque reprise posés en revenus. Selon cette page, le manque à gagner cumulé reviendrait à plus de 3 millions de francs non budgétisés. La justification donnée est une incidence constatée aux comptes dans les différents services, sans autre précision. Est-ce que le Conseil d'État pourrait élaborer sur ces écarts statistiques et aussi expliquer comment, au chiffre 366801, il y a une énorme différence entre les 2,7 millions de francs budgétisés comme revenus, alors qu'en 2016 et 2017 cette valeur est nulle.

 $\emph{M}^{me}$  Johanne Lebel Calame (S): — Monsieur le président, nous prenons la parole seulement pour rappeler les questions d'ordre général qui ont été posées par notre groupe. Nous ne savons pas si c'est là qu'elles doivent revenir, elles sont en rapport avec le frein à l'endettement etc. Nous pensons que le chef du département verra de quoi nous parlons.

Au service des contributions aussi, nous avons une série de questions sur l'impôt sur les personnes physiques. Nous avons eu une réponse, mais en ce qui concerne la reprise de l'impôt sur les personnes morales, y a-t-il un espoir pour cette année ? Quel est l'état actuel des travaux ? Si cela est possible d'avoir une idée...

M. Maxime Auchlin (VL-PDC) : – Nous intervenons aussi au service de la santé publique, rubrique 38, attribution aux financements spéciaux. Il y a une ligne qui s'appelle : provision litiges en cours.